



*FCPE du lycée Romain Rolland*

## **Motion présentée par les représentants des parents d'élèves FCPE du lycée Romain Rolland au conseil d'administration du 25 juin 2020**

La circulaire du 4 mai 2020 présente le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C) comme un dispositif temporaire permettant l'accueil de petits groupes d'élèves (15 maximum) par des intervenants extérieurs à l'éducation nationale, pour proposer des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire, afin de favoriser le retour d'un plus grand nombre d'enfants dans les écoles pendant cette période de pandémie.

Cependant, ce dispositif ne sera pas temporaire et il est maintenant présenté comme l'horizon de "l'école de demain" selon la déclaration de M. Blanquer au Sénat le 19 mai 2020, mettant tout en œuvre pour sa mise en place dès la rentrée de septembre 2020. Vantant le dispositif 2S2C comme une nouvelle école donnant une place plus importante aux sports et à la culture, il inquiète fortement la communauté éducative qui y voit une vision d'une « école des fondamentaux » (lire, écrire, compter) et une délégitimation de certaines disciplines (éducation musicale, arts plastiques, EPS) hors de l'École.

Les parents d'élèves sont très inquiets des conséquences d'une externalisation des activités culturelles et sportives en lieu et place des cours proposés par les professeurs des écoles et du second degré. Les objectifs pédagogiques sortiront du système scolaire, puisqu'ils seront dictés par chaque municipalité qui recrutera, dans le cadre d'une convention passée avec l'Education Nationale, les personnes qui prendront en charge ces enseignements. Ce programme permet l'intervention dans les établissements scolaires et sur le temps scolaire, d'un panel très large d'intervenants extérieurs puisqu'il peut s'agir d'animateurs de la ville, d'associations, de partenaires publics et privés, de bénévoles, de retraités, d'étudiants ou de parents d'élèves. A cela s'ajoute le caractère non obligatoire pour les familles de faire participer leurs enfants à ces activités, sortant définitivement ces disciplines culturelles et sportives des programmes scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

Si de nombreuses questions apparaissent avec la mise en place de ce dispositif 2S2C (financement, formation des intervenants, objectifs pédagogiques), sous couvert d'un climat sanitaire particulier, nous :

- dénonçons une atteinte grave de l'école publique, laïque et égalitaire sur tout le territoire,
- réaffirmons que l'école doit rester OBLIGATOIRE sur l'ensemble des temps scolaires, de la maternelle au lycée, prenant en compte l'apprentissage de toutes les disciplines par des enseignants recrutés et formés par l'État.